RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

FITECO

ATE CONCEPT

Société en liquidation

Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires

26 BIS RUE D'ANET
28500 MONTREUIL

ETATS FINANCIERS

Du 01/04/2019 au 31/03/2020

POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME

Signé par QUENTIN MANZETTI
Le 13/02/25
ID: tx_dA7A6vKZkWAL
Signed with
Universign

8, rue Claude Bernard
28630 LE COUDRAY
Tél : [redacted]
Fax : 02-37-34-36-51
E.mail : [redacted]

SIREN : 828035436

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2020

Désignation de l'entreprise : ATE CONCEPT - Société en liquidation — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 26 [redacted] — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 82803543600017 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31/03/2020

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU	
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances attachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH		BI	
	TOTAL (II)	BJ		BK	
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY	
	Autres créances (3)	BZ	1 533		1 533
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD			
	Disponibilités	CF	3 694		3 694
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI	
	TOTAL (III)	CJ	5 227	CK	5 227
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	5 227	1A	5 227

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations brutes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Signé [redacted] UENTIN MANZETTI

Le [redacted]

ID: tx_dA7A6wKZkWAL

Signed with Universign

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN — PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 SD 2020

Désignation de l'entreprise : ATE CONCEPT - Société en liquidation — Néant ☐*

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 1 000)	DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BH)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	13 604
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(19 378)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	(4 673)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 033
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	
	Dettes fiscales et sociales	DY	8 867
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	HA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	BB	
	TOTAL (IV)	EC	9 900
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 227

RENVOIS			
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)		
(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	9 900
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Expert-comptable - Janvier 2020

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ATE CONCEPT - Société en liquidation — Néant ☐ 4

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises 4	FA	9 250	FB	FC	9 250
	Production vendue biens 4	FD		FE	FJ	
	Production vendue services 4	FG	88 287	FH	FI	88 287
	Chiffres d'affaires nets 4	FJ	97 537	FK	FL	97 537
	Production stockée 4				FM	
	Production immobilisée 4				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges 4 (9)				FP	
	Autres produits (1) (11)				FQ	2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	97 539
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) 4				FS	
	Variation de stock (marchandises) 4				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) 4				FU	33 079
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) 4				FV	3 000
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) 4				FW	61 257
	Impôts, taxes et versements assimilés 4				FX	2 547
	Salaires et traitements 4				FY	6 500
	Charges sociales (10)				FZ	3 692
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : dotations aux amortissements 4				GA	5 526
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions 4				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	4 071
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	119 672
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(22 133)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée 4 (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré 4 (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	2
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	2
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions 4				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	(168)
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	(168)
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	170
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(21 963)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) 4 Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

SAGE Expert-comptables Janvier 2020

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ATE CONCEPT - Société en liquidation — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	10 750
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	10 750
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	75
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	8 089
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	8 164
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	2 586
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	108 291
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	127 668
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	(19 378)

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	IG	
(3) Dont	Crédit bail mobilier *	HP	
	Crédit bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	HI	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(6*ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	3 692
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 902 obligatoires A9 2 790		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7 902 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cession Immobilisations	8 089	10 750
Amendes et pénalités	75	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(5) IMMOBILISATIONS

DGFiP N°2054-SD 2020

Désignation de l'entreprise : ATE CONCEPT - Société en liquidation — Néant ☐

CADRE A IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I				CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II				KD		KE		KP	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	2 290	KT		KU	689
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *			KY	19 690	KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *			LB		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes				LK		LL		LM	
CORPORELLES	TOTAL III				LN	21 980	LO		LP	689
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations				8U	100	8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés				IP		IR		IS	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières				IT	500	IU		IV	
FINANCIÈRES	TOTAL IV				LQ	600	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	22 580	ØH		ØJ	689

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions : par virement de poste à poste 1	Diminutions : par cessions hors service et réduction de mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale* et évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		C0	D0	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW	IX
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	MB	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ 2 979	MK	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP 19 690	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND	NB	NP
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG 22 669	NH	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		0U	M7	0W
FINANCIÈRES	Autres participations	I0		0X 100	0Y	0Z
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2B 500	2F	2G
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ 600	NK	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		0K 23 269	0L	0M

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Ne pas reporter le montant des centimes

Saisie Experts-comptables Janvier 2020

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2020

Exercice N clos le 31032020

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ATE CONCEPT – Société en liquidation Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238*bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

[redacted] CERTIFIEE CONFORME

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥ AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 SD 2020

Désignation de l'entreprise ATE CONCEPT - Société en liquidation — Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH		
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	756	QA	1 260	QB	2 016	QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport	QH	8 898	QI	4 266	QJ	13 164	QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU	9 654	QV	5 526	QW	15 180	QX		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	9 654	ØP	5 526	ØQ	15 180	ØR		

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NW						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général reporté (NP + NQ + NR)		NW		Total général reporté (NS + NT + NU)		NY		Total général reporté (NW – NY)		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

SADE Experts-comptables Janvier 2020

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN DGFiP N° 2056-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ATE CONCEPT - Société en liquidation — Néant ☒ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3F		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TJ		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	1J		1K		1L		1M		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - Incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises — financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises — exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

SAGE Experts-comptables janvier 2020

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(8) ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N°2057-SD 2020

Désignation de l'entreprise : ATE CONCEPT - Société en liquidation — Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX						
	Créances représentatives de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation exclusivement constituée *)	UO		ZI				
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres collectivités publiques : Impôts sur les bénéfices	VM						
	État et autres collectivités publiques : Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 533		1 533			
	État et autres collectivités publiques : Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
	État et autres collectivités publiques : Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR						
	Charges constatées d'avance	VS						
	TOTAUX	VT	1 533	VU	1 533	VV		
RENVOIS (1)	Montant des prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B				
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2 358	2 358		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	5 611	5 611		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	898	898		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	1 033	1 033		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	9 900	VZ 9 900		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	18 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise ATE CONCEPT - Société en l | Cadre réservé | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | | Néant ☐ * | Exercice N, clos le : 31 03 2020

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-II, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2057-bis)		XX	XW	75
Amendes et pénalités	WJ	75	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	
Quote-part : Résultats réalisés par une société de personnes ou un GIE	WI		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	– Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)	I8
	– Imposées au taux de 0 %	ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	– Plus-values nettes à court terme	WN
	– Plus-values soumises au régime des fusions	WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)		XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX		Quote-part de 12,5 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3
					TOTAL I	WR 75

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS 19 378

Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *		WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)		WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	– Imposées au taux de 15 % (12,50 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV
	– Imposées au taux de 0 %	WH
	– Imposées au taux de 19 %	WP
	– Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	– Imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation ZA	XA
Produits de participation ineligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)		ZX

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.								ZY
Majoration d'amortissement *								XD
Abattement sur le bénéfice exonéré	Entreprises nouvelles - Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
	Pôle de compétitivité hors CIICE (art. 44 sexies)	I6		Société de commercialisation transfrontalière (art. 208)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 octies)	PA	
	ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Entreprises implantées en Guyane (art. 44 decies)	1F	Entreprises implantées en ZFU-TE (art. 44 octies)	XC	
	Entreprises agricoles (art. 44 sexies)	FP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Autre déduction exceptionnelle (cf. 39 bis)	X9		Autre déduction exceptionnelle résultant de cessions	YH	Autre déduction exceptionnelle (cf. 39 bis)	YC	XG
	Autre déduction exceptionnelle (cf. 39 bis)	YA		Autre déduction exceptionnelle (cf. 39 bis)	YB	Créances cédées par un apport en nature différé	ZI	
	Autre déduction exceptionnelle (cf. 39 bis)	YD						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2
						TOTAL II		XH 19 378

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	XJ 19 303
	déficit (II moins I)		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *		XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO 19 303

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N°2058-B-SD 2020

Désignation de l'entreprise ATE CONCEPT - Société en liquidation — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XH et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	19 303
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	19 303

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
Effort construction	9K		9L	
Contribution sociale de solidarite	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintegration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2020

Désignation de l'entreprise : ATE CONCEPT - Société en liquidation — Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves — Réserves légales	ZB	
					— Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	4 428		Dividendes	ZE	
					Autres répartitions	ZP	4 428
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Report à nouveau	ZG	
	TOTAL I	ØF	4 428		(ØB + le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	4 428

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		YQ	
	– Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance			YT	
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	JB	7 349	XQ	10 005
	– Personnel extérieur à l'entreprise			YU	
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	25 156
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		ST	26 096
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	61 257
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS		9Z	2 547
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			YX	2 547
TVA	– Montant de la TVA collectée			YY	20 854
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	12 114
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *			ØB	
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	$$
	– Numéro de centre agréé *	XP		– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 39 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice					RG	
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*					RH	

RÉGIME DE GROUPE *							
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL
				Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO
				Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JP
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

SAGE Experts-comptables janvier 2020

Signé par QUENTIN MANZETTI
Le 13/02/25
ID: tx_dA7A6wKZkWAL
Signed with Universign

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME